

Délibération n°5

*Objet : Collecte des
Véhicules Hors
d'Usage 2011*

Date de convocation :
03/12/2010

Date d'affichage :
03/12/2010

*Nombre de Membres
en exercice :*
34

Nombre de présents :
24

Nombre de votants :
24

L'an deux mille dix,
le 15 décembre 2010 à 18 h 30,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, KUHN, LUENGO, PALMIE, PARCELLIER, TAURAN, VIDAL, Messieurs CALVET, CHERON, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, NOUGAYREDE, PAGES, PRADIN, PRAYSSAC, ROZES, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA, M. DONZELLI suppléant de M. BENOIS, M. GAYRAL suppléant de M. MAUBERT,

Excusés : Mesdames FERRERO, LAFARGUE, Messieurs CAZOTTES, DUSSOCHAUT, GRIMAL, GUTHMULLER, QUET, LEY, RESONGLES, TAFUREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Charles MALMON.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la collectivité organise depuis plusieurs années une opération gratuite de récupération et de recyclage des véhicules hors d'usage.

Il rappelle aussi que cette opération qui se déroule à l'automne est ponctuelle et qu'elle nécessite une forte mobilisation des communes et des services du SIEEOM pour organiser le recensement des besoins et les tournées de collecte.

Ainsi, afin de simplifier cette opération et de la rendre plus souple, Monsieur le Président propose de signer une convention avec une entreprise agréée qui pourra assurer gratuitement cette mission tout au long de l'année et au cas par cas. Ce partenariat permettra à la fois aux administrés de bénéficier d'un service gratuit et fiable tout au long de l'année et à la collectivité de limiter sa charge de travail.

Il demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir l'autoriser à consulter des prestataires, à négocier et à signer une convention avec l'entreprise qu'il retiendra.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Valide la proposition de son Président,

Autorise son Président à consulter des prestataires, à négocier puis à signer une convention avec l'entreprise qu'il retiendra pour réaliser à compter du 1^{er} janvier 2011 la collecte des véhicules hors d'usage du SIEEOM à titre gratuit,

Autorise son Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE